

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 71-378/SG/FIN accordant une subvention de trois cent mille francs Djibouti (300.000 FD) au Parachute-Club de Djibouti

n° 71-378/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
10 mars 1971

Numéro JO  
n° 6 du 25/03/1971

Date du numéro  
25 mars 1971

### TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de trois cent mille francs Djibouti (300.000 FD) est accordée au Parachute-Club de Djibouti au titre de participation à la formation des parachutistes. La somme correspondante sera versée semestriellement en deux tranches égales au compte de cet organisme ouvert à la B.I.C. sous le n° 895. La dépense susvisée est imputable au chapitre 27, art. Les \$ 1, du budget du service local pour l'exercice 1971.